

MES ÉTUDES

Vous voulez en savoir plus sur votre inscription, la CVEC, votre Léocarte, le tutorat, vos outils numériques ou encore comment partir étudier à l'étranger, cela se passe par ici.

- [Inscriptions](#)
- [CVEC](#)
- [Léocarte](#)
- [International](#)
- [Tutorat](#)
- [Numérique](#)

Inscriptions

L'inscription administrative

Selon votre profil, vous n'avez pas forcément les mêmes étapes à passer. Retrouvez donc les informations qui vous concernent ci-dessous :

- [Vous êtes lycéen](#)
- [Vous êtes étudiant](#)
- [Vous êtes étudiant international](#)
- [Vous reprenez des études](#)

L'inscription pédagogique

Une fois votre inscription administrative effectuée, vous devez faire votre inscription pédagogique. C'est une procédure obligatoire. Il s'agit de vous inscrire dans les enseignements que vous suivrez durant l'année, et d'opérer le cas échéant les choix qui

s'offrent à vous en matière d'options proposées. L'inscription pédagogique est indispensable pour passer les examens. Elle s'effectue sur le portail d'inscription lors de deux campagnes distinctes :

- une première en début d'année universitaire pour le 1er semestre de votre formation
- une seconde fin décembre/début janvier pour le 2ème semestre de votre formation

[Le portail d'inscription et le calendrier](#)

Les pièces justificatives

Lors de votre inscription, il vous sera demandé des pièces justificatives.

- Rassemblez l'ensemble des pièces justificatives demandées au format numérique (formats acceptés : pdf, jpg... Poids maximum de 2 Mo par pièce).
- Veillez bien à ce que chaque pièce soit bien lisible après sa numérisation. Les pièces illisibles seront refusées, et vous devrez en fournir une nouvelle version correcte.
- Connectez-vous au service, et pour chaque pièce demandée (statut "Attendu"), déposez le fichier correspondant. La pièce passera alors au statut "Transmis".
- Si vous ne disposez pas de toutes les pièces, vous pouvez déjà déposer celles en votre possession et vous reconnecter ultérieurement pour effectuer le dépôt des pièces restantes.
- Par la suite, le gestionnaire de scolarité validera ou refusera chaque pièce déposée (statut "Validé" ou "Refusé"). En cas de refus d'une pièce, un mail vous sera envoyé avec le motif du refus.

ATTENTION : pour pouvoir vous connecter à ce service, votre compte unique doit être préalablement validé.

[Le site de dépôt des pièces justificatives](#)

Le paiement

Les droits d'inscription intègrent les frais de scolarité et la cotisation dédiée à la bibliothèque universitaire. L'inscription à une (ou des) formation(s) supplémentaire(s) donne(nt) lieu au paiement de droit(s) complémentaire(s). Vous pouvez payer selon les deux modes suivants :

- Par le Web

Le paiement des droits d'inscription peut être effectué lors de la saisie en ligne par carte bancaire ou bien par envoi d'un chèque (bancaire ou postal) à votre service de scolarité. Dans ce dernier cas, votre inscription administrative ne sera effective qu'au moment où la scolarité aura reçu et saisi informatiquement votre chèque.

Paiement en 3 fois : si vous réglez vos droits d'inscription par carte bleue sur le web, vous aurez la possibilité de payer en 3 fois avec 3 prélèvements bancaires échelonnés sur 3 mois.

Nous vous informons qu'aucun remboursement ne sera possible avant le dernier prélèvement effectué et cela même si une modification de la situation sociale est intervenue (ex : étudiant devenant boursier). Par conséquent, nous déconseillons aux étudiants dont la bourse est en instance de sélectionner ce mode de paiement. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier du paiement en 3 fois, il est nécessaire que la date de fin de validité de la carte soit postérieure à la date du dernier prélèvement.

- En scolarité

Le paiement des droits doit être effectué le jour même par chèque bancaire, postal, carte bancaire ou mandat cash.

[Plus d'infos sur les frais d'inscription](#)

Le compte Multipass

Une fois inscrit à l'Université, il vous sera demandé de créer votre compte Multipass qui vous servira tout au long de votre scolarité.

[Activez-le ici](#)

CVEC

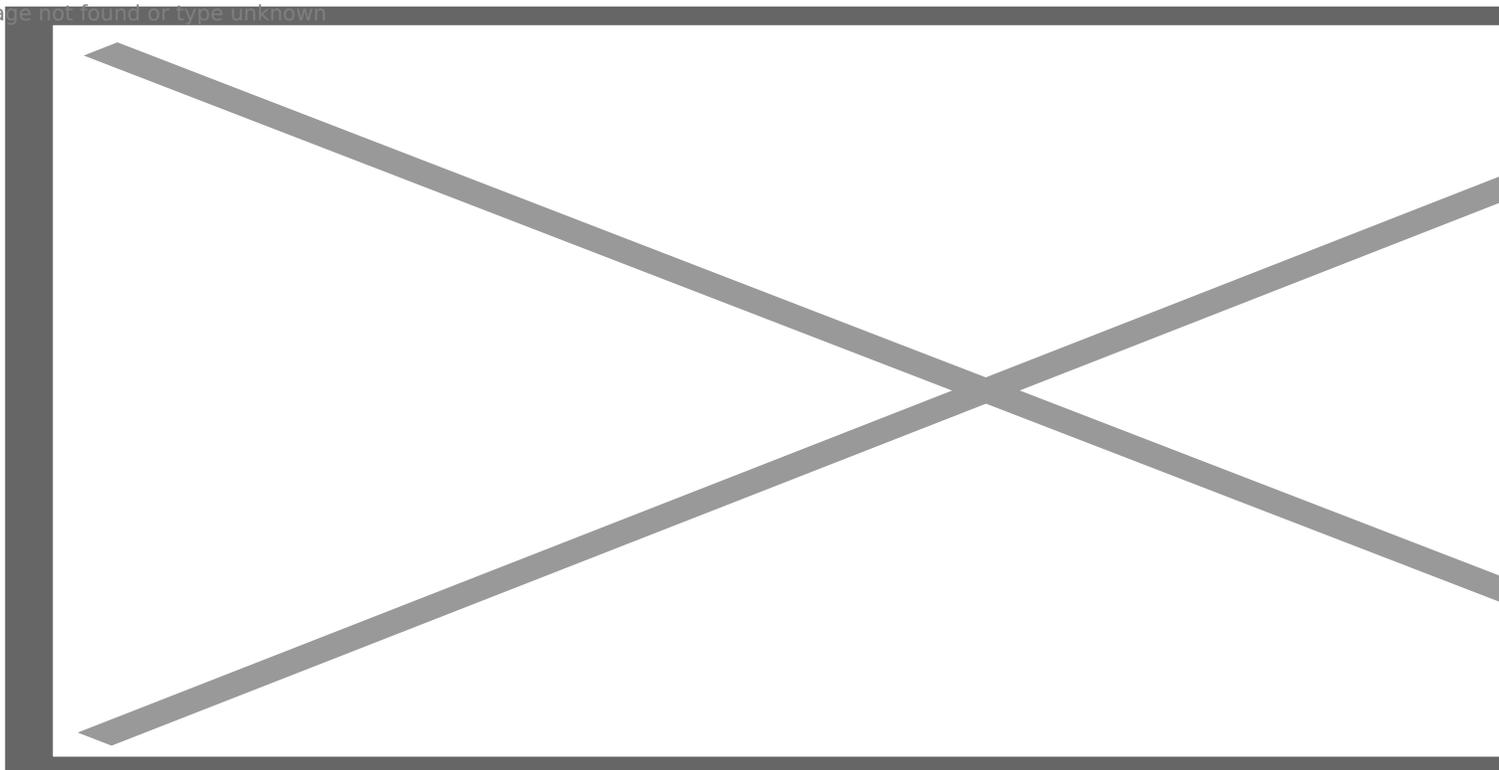
La mise en œuvre de la loi de l'Orientation et de la Réussite des Étudiants (ORE) oblige les étudiants à verser une Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à

la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements. Cette contribution obligatoire de 100 € est due chaque année par les étudiants en amont de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

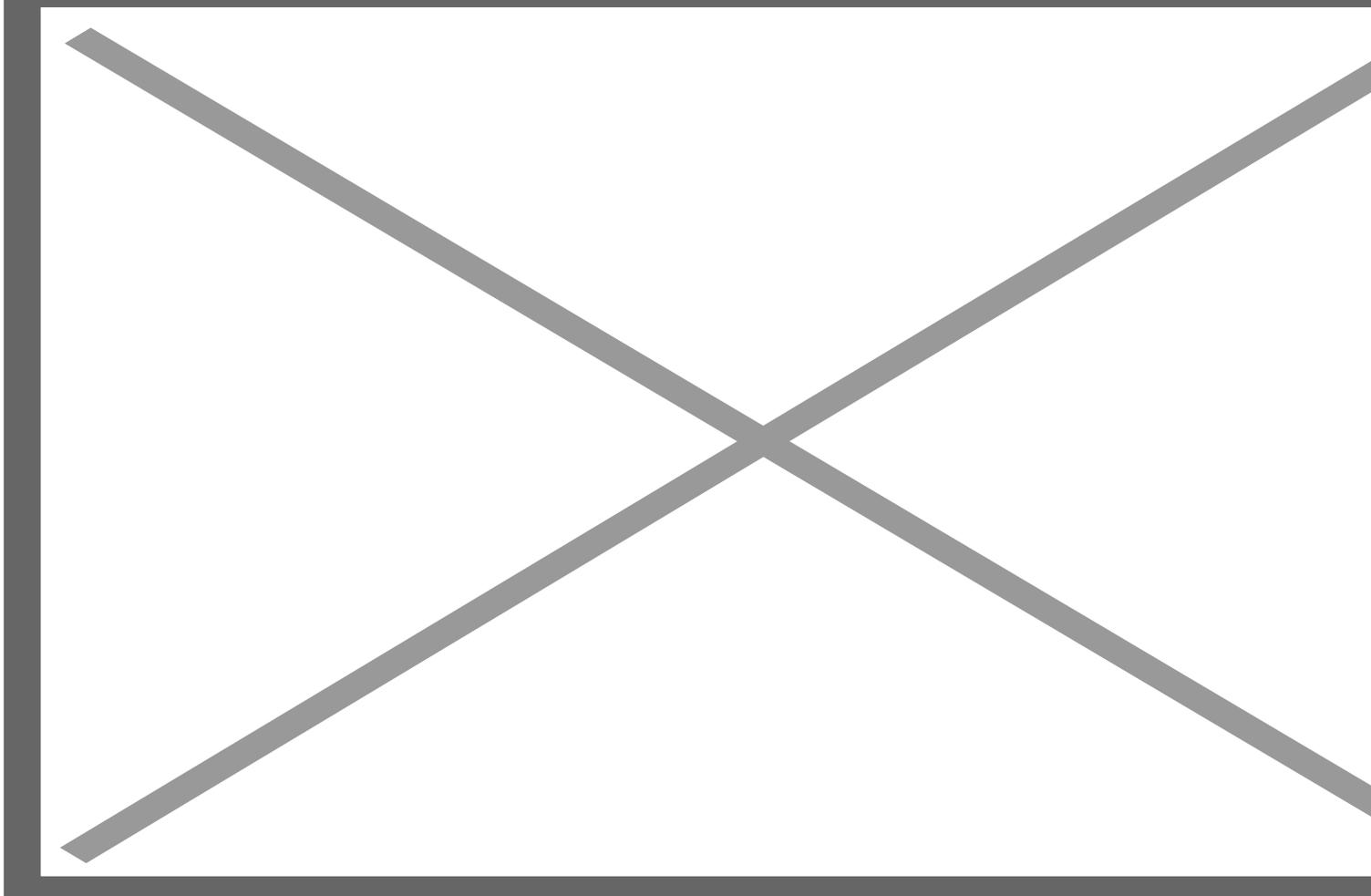
[En savoir plus sur la CVEC](#)

Image not found or type unknown



Léocarte

Image not found or type unknown



La Léocarte est la carte d'étudiant européenne justifiant le statut étudiant ou le statut personnel. Elle sert pour déjeuner dans tous les lieux de restauration du CROUS (Resto'U, cafétérias, brasseries), pour emprunter des livres dans les Bibliothèques Universitaires, utiliser les photocopieurs, accéder à certains bâtiments, bénéficier de tarifs réduits comme la carte culture ou émarger à certains examens.

[En savoir plus sur la Léocarte](#)

International

L'université de Rouen Normandie accueille chaque année environ 1000 étudiants internationaux. Si vous en faites partie, la Direction des relations internationales et de la

coopération (DRIC) vous aide au quotidien.

[Consultez l'Espace Monde](#)

Si vous êtes étudiant à l'URN et que vous rêvez de faire un échange avec une de nos universités partenaires, vous pouvez également contacter la DRIC.

[Informez-vous sur les échanges internationaux](#)

pointage mapmonde.etu

Tutorat

Le tutorat universitaire ou tutorat étudiant est un accompagnement gratuit dispensé par des étudiants, ayant déjà une expérience de l'université. Ils sont rémunérés, encadrés et formés par l'université de Rouen Normandie. Que vous vouliez encadrer ou être aidé, renseignez-vous ci-dessous.

[Le tutorat à l'URN](#)

Numérique

L'université de Rouen Normandie met à la disposition de ses étudiants une multitude d'outils numériques afin de les aider pendant toute la durée de leur scolarité. Email, catalogue des BU, drive, [ENT](#), [UniversiTICE](#), [wifi](#)... sont autant d'outils que vous pourrez utiliser tout au long de vos années universitaires.

[Le numérique à l'URN](#)

Publié le : 2024-01-25 11:34:04